



Municipalité de
Rougemont

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC
ADOPTION DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, secrétaire-trésorière
QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le **4 septembre 2018**, le conseil a adopté le
règlement suivant :

**RÈGLEMENT 2018-255
modifiant le règlement 2012-166
CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'ENTRÉE CHARRETIÈRE AVEC
PONCEAUX ET LA CANALISATION DES FOSSÉS DES VOIES PUBLIQUES**

Ce règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville de Rougemont, 61 chemin de
Marieville, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30,
et le vendredi de 8h30 à midi ainsi que consulté en ligne à l'adresse :
www.rougemont.ca

Donné à Rougemont, ce 25^{ième} jour du mois de septembre 2018.

Kathia Joseph, OMA
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kathia Joseph, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Rougemont, certifie par la présente que j'ai
affiché le présent avis public aux trois endroits définis par le conseil, soit : à la mairie, à l'église catholique et à la
bibliothèque municipale, et ce, conformément à la loi, le 25^{ème} jour du mois de septembre deux-mille-dix-huit.

Donné à Rougemont, ce 25 septembre 2018.

Kathia Joseph, OMA
Secrétaire-trésorière